

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2024**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière, que le conseil municipal de Saint-Chrysostome a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le règlement suivant : RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2024 relatif à l'imposition d'un droit supplétif lors de transfert de propriété sur le territoire de Saint-Chrysostome.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal de la Municipalité sis au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-CHRYSTOSTOME, ce 15 janvier 2025.



Linda Hébert

Directrice générale adjointe et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 15 janvier 2025 sur le site internet de la municipalité au www.mun-sc.ca onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 janvier 2025.



Linda Hébert

Directrice générale adjointe et trésorière